

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

**PARIS (75015)
VANVES (92170)
ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)**

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
PREALABLE A LA DELIVRANCE DE CINQ PERMIS DE CONSTRUIRE
SUR L'OPERATION DE RENOVATION ET DE MODERNISATION DU**

PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES



deuxième partie :

**CONCLUSIONS MOTIVEES
DU COMMISSAIRE - ENQUETEUR**

Paris le 22 mai 2015 Gérard RADIGOIS Commissaire enquêteur

CHAPITRE 1 : DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

J'ai été désigné commissaire - enquêteur sur décision de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Paris le 16 janvier 2015...

L'arrêté municipal de la ville de Paris du 5 février 2015, organisant l' enquête publique, fixe

- au 9 mars 2015 son commencement,
- au 10 avril 2015 sa fin,
- le rendu du rapport a été fixé au 22 mai 2015 après accord du pétitionnaire et de la ville et avec autorisation de monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Paris

- à la mairie du quinzième, également désignée siège de l'enquête, le lieu de consultation du dossier et dépôt du registre d'enquête,

- au même endroit la tenue de trois permanences :
 - lundi 9 mars 2015 de 14h. à 17h.
 - samedi 21 mars 2015 de 9h. à 12h.
 - vendredi 10 avril 2015 de 14h. à 17h.

- à la mairie de mairie d'Issy-les-Moulineaux, centre administratif municipal, le second lieu de consultation du dossier et dépôt du registre d'enquête,
 - lundi 9 mars 2015 de 9h. à 12h.
 - samedi 28 mars 2015 de 9h. à 12h.
 - jeudi 9 avril 2015 de 16h. à 19h.

- à la mairie de mairie de Vanves, centre administratif municipal, le troisième lieu de consultation du dossier et dépôt du registre d'enquête,
 - mardi 17 mars 2015 de 9h. à 12h.
 - jeudi 26 mars 2015 de 14h. à 17h.
 - vendredi 10 avril 2015 de 9h. à 12h.

La publicité officielle a eu lieu :

- dans le journal « Libération » du mardi 17 février 2015 et 11 mars 2015.
- dans le journal « Le Parisien », du mardi 17 février 2015 et 11 mars 2015.
- dans le journal « La Croix », du mardi 17 février 2015 et 11 mars 2015.

L'affichage a débuté le 18 février 2015 et a duré jusqu'au 10 avril 2015 inclus, sur le site, en quarante endroits parfaitement visibles de la voie publique. (réalisé par la société PubliLégal)

L'affichage municipal a débuté le 20 février 2015 et a duré jusqu'au 10 avril 2015 inclus, en différents endroits du quinzième arrondissement de Paris ainsi qu'à l'hôtel de ville de Paris rue de Lobau,

L'affichage municipal a débuté le 20 février 2015 et a duré jusqu'au 10 avril 2015 inclus, en différents endroits d'Issy-les-Moulineaux.

L'affichage municipal a débuté le 12 février 2015 et a duré jusqu'au 10 avril 2015 inclus, en différents endroits de Vanves

Les quatre registres d'enquêtes ont été paraphés et clos par moi.

Le registre déposé en mairie du quinzième arrondissement de Paris a été ouvert le 9 mars 2015 par la directrice générale adjointe des services de la mairie du quinzième arrondissement

J'ai ouvert le deuxième registre d'enquête de la mairie du quinzième arrondissement le 10 avril 2015.

A été ouvert le registre d'enquête de la mairie de Vanves par Monsieur le maire de Vanves le 9 mars 2015.

A été ouvert le registre d'enquête de la mairie d'Issy-les-Moulineaux par Monsieur le maire adjoint délégué à l'urbanisme d'Issy-les-Moulineaux le 9 mars 2015.

Cette enquête a moyennement mobilisé le public :

- une quarantaine d'observations orales.
- 38 observations écrites, souvent très détaillées,
- 14 courriers eux aussi détaillés

Les intervenants se sont montrés attentifs, informés, positifs, pertinents mais aussi soucieux, vigilants et pour une moitié d'entre eux bien informés.

L'autre moitié souhaitait avoir une présentation orale du dossier, celui-ci pouvant effectivement paraître « indigeste » :

- dossier commun aux 3 permis dont étude d'impact, résumés non technique en annexes, avis de l'autorité environnementale et mémoire en réponse du maître d'ouvrage : 2600 pages environ.
- pour les 3 permis : 160 plans, 30 photos, près de 300 pages.

Aucun incident a signaler. Le climat de cette enquête est demeuré toujours serein quelles que soient les remarques et observations consignées dans le registre d'enquête.

CHAPITRE 2 : OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport ci-joint, l'enquête publique a pour objet la demande de 5 permis de construire déposée par la société SNC VIPARIS PORTE DE VERSAILLES (exploitante du Parc dans le cadre d'une délégation de service public) relative au projet de rénovation et de modernisation du parc des expositions de la porte de Versailles sur les communes de Paris (quinzième arrondissement) Vanves et Issy-les-Moulineaux.

Le parc des expositions s'étend sur environ 35 hectares sur lesquels sont édifiés huit pavillons d'expositions, des bâtiments techniques annexes, un bâtiment administratif et cinq parcs de stationnement.

Ces espaces se répartissent sur deux îlots séparés par la rue Ernest Renan qui relie Paris à Issy-les-Moulineaux : le grand parc situé sur les communes de Paris, Issy et Vanves ; le petit parc situé sur Paris, à l'est de la rue Renan..

Le parc des expositions constitue le premier parc d'expositions d'Europe par le nombre de manifestations (7 millions de visiteurs par an).

Le projet vise à rénover le site pour répondre aux standards internationaux et le rendre plus adapté à son environnement.

Ce projet s'étalera sur 10 ans (première phase objet de l'enquête 2015-2017 ; deuxième phase 2018-2020 ; troisième phase 2021-2024), ce qui permettra notamment le maintien durant les travaux des manifestations programmées de manière récurrente sur le Parc.

Le projet présenté réunit 4 architectes de renommée internationale (Valode et Pistre, Jean Nouvel, Dominique Perrault et Christian de Portzamparc). Il prévoit une rénovation importante du site, privilégie l'accueil et l'orientation des visiteurs, intègre la création d'un centre de congrès et de Conventions d'une grande modularité, la réalisation de 52000m² de toiture végétalisée et d'une ceinture verte sur les abords.

La première phase objet de l'enquête comporte :

- Le projet de restructuration du Pavillon 7,
- La restructuration du Parvis A comprenant principalement la réalisation d'un anneau signalétique, la construction du « Hub des services », kiosque principal au niveau de la place centrale, la création du « Café de l'Innovation », ouvert à la fois sur la Ville et sur le Parc,
- les aménagements extérieurs de l'allée centrale incluant la mise en place de trottoirs roulants couverts et la construction d'un bâtiment administratif, d'un restaurant et le réaménagement du service exposant dans le pavillon 4,
- l'extension de la terrasse du pavillon 4 par la réduction du parc de stationnement C,
- la rénovation de la façade nord du pavillon 1 (autorisation de travaux, hors enquête publique).

Cinq demandes de permis de construire ont été déposées :

- P.C. 1 pour le pavillon 7, dont l'emprise se trouve « à cheval » sur les communes de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux, (donc deux permis déposés)

- P C 2 pour le parvis A déposé uniquement à Paris,
- P C 3 pour l'allée centrale – pavillon 4 dont l'emprise se trouve « à cheval » sur les communes de Paris et d'Issy-les-Moulineaux, (donc deux permis déposés)

CHAPITRE 3 : MOTIVATION DE L'AVIS :

La compétence et le savoir faire du maître d'ouvrage, le sérieux et la qualité du dossier fait consensus.

Un seul intervenant a imaginé des aménagements différents, en tant qu'architecte, sans pour autant critiquer frontalement les solutions ici retenues.

Les observations, remarques, critiques et questions qui parsèment l'avis de l'autorité environnementale ont toutes trouvé réponses claires et convaincantes dans le mémoire en réponse du maître d'ouvrage.

La qualité architecturale et paysagère du projet est patente.

Le fonctionnement du parc des expositions et son accessibilité seront fortement améliorés.

L'ouverture du parc toute l'année au public, (hors grands salons) est actée.

En matière de tourisme d'affaires, l'intérêt stratégique de ce parc est conforté, comme le souhaite le PLU de Paris, dont les préconisations d'offrir un meilleur accueil aux visiteurs, de mieux insérer le parc dans le quartier en réduisant notamment les contraintes logistiques d'approvisionnement sont ici observées à la lettre.

Cette rénovation et modernisation du parc des expositions offre à Paris l'opportunité d'accueillir des congrès de très grande envergure et de conserver sa place parmi les toutes premières villes au monde organisatrice de manifestations internationales.

CHAPITRE 3 : AVIS :

- Considérant que l'enquête a pu se dérouler selon les conditions que la législation et la réglementation en vigueur imposent, y compris pour la publicité et l'affichage,
- Considérant que l'information du public a été réalisée de manière satisfaisante par un affichage contrôlé de l'avis d'enquête publique

- Considérant que le dossier soumis à enquête publique a pu être consulté dans de bonnes conditions et que son contenu était conforme à la législation,
- Considérant que le dossier soumis à enquête publique apparaît « solide », le projet cohérent et logiquement très attendu,

Je formule un avis favorable, avec quatre recommandations et aucune réserve, à la demande des 5 permis de construire relatifs à la première phase (2015-2017) de la rénovation et de la modernisation du parc des expositions de la porte de Versailles à Paris, quinzième arrondissement.

Recommandation 1 : Le commissaire enquêteur recommande la constitution d'un dossier de déclaration des piézomètres en parallèle du dossier loi sur l'eau, demandé au titre de la Loi sur l'Eau ainsi qu'au titre du code minier.

Recommandation 2 : Le commissaire enquêteur recommande la publication avant démarrage des travaux de la 1ère phase des résultats des mesures de l'air intérieur des Pavillons, réalisées pour vérifier la bonne cohérence des dispositions prises dans les projets au regard des enjeux de qualité de l'air.

Recommandation 3 : Dans le cadre diagnostic environnemental, Le commissaire enquêteur recommande la publication avant démarrage des travaux de la 1ère phase du résultat des investigations complémentaires qui ont été lancées au droit des installations/activités potentiellement polluantes identifiées dans l'étude historique et documentaire.

Recommandation 4 : Le commissaire enquêteur recommande la publication avant démarrage des travaux de la 1ère phase des résultats de l'évaluation des battements de la nappe suite au suivi régulier des niveaux d'eaux sur site sur les ouvrages mis en place, ainsi que l'étude de détermination du niveau des plus hautes eaux (NPHE) en cas de crue de type centennale.



Fait à Paris le 22 mai 2015
Le Commissaire – enquêteur : Gérard RADIGOIS